

**APPEL A FILMS - REGLEMENT
COMPÉTITION OFFICIELLE
5ème ÉDITION DU SUNSÈTE FILM FESTIVAL**



Le SUNSÈTE FILM FESTIVAL est à l'initiative de l'association Cinéma sur la plage.

Sa cinquième édition se tiendra du 5 au 10 juillet 2020.

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La sélection pour la compétition officielle s'effectue sur les réalisations de courts-métrages de fiction et d'animation postérieurs au 1er janvier 2018.

La durée des films doit être inférieure à 30 minutes.

Les films d'école ne sont pas admis.

Les films documentaires ne sont pas admis.

Seuls les films francophones ou réalisés avec une co-production française sont admis.

Si le film n'est pas en langue française, celui-ci doit impérativement être sous-titré en français et ce dès la candidature.

Le Sunsète Film Festival se réserve le droit, après sélection d'un film, de choisir la séance et l'horaire auxquels il sera projeté.

Pour que l'inscription soit validée, la fiche d'information doit être dûment complétée et jointe au mail de candidature.

L'inscription de votre film vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

2- INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15/02/2020 et sont gratuites.

Les inscriptions seront définitivement closes le 15/05/2020 à minuit.

Les inscriptions se font par mail : courtmetrage@sunsete-festival.fr avec un lien de visionnage en ligne.

Merci de vérifier que les liens de visionnage fonctionnent et que le mot de passe est valide.

Les liens de téléchargement (Wetransfer etc.) ou fichiers de téléchargements ne sont pas acceptés.

3 - CONDITIONS TECHNIQUES DE PARTICIPATION

Seront exclusivement acceptés pour les films sélectionnés un support DCP.

4 - SÉLECTION

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur le site du Sunsète Film Festival et communiqués aux réalisateurs/trices ou producteurs/trices par e-mail au plus tard le 15 juin 2020.

Les réalisateurs/trices et producteurs/trices s'engagent à valider dans les délais impartis la fiche d'information du festival accompagnée des éléments visuels demandés sur le film sélectionné. Ces éléments sont destinés à des outils de communication du festival.

5 - ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les copies des films sélectionnés, sur support numérique (DCP), devront être envoyées ou déposées au bureau du Sunsète Film Festival, au plus tard 15 jours avant le début du festival, et resteront à la disposition du festival pendant toute sa durée.

Les copies et/ou disque durs devront être étiquetés avec les éléments suivants :

Titre du film, nom et adresse du réalisateur/ de la réalisatrice, durée exacte du film et format de projection.

L'envoi des copies numériques ou argentiques sera entièrement pris en charge par les réalisateurs/trices ou producteurs/trices.

6- RETOUR DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Le retour de chaque copie de film sera pris en charge par le Sunsète Film Festival.

7 - PRIX

Les prix sont attribués par le jury officiel lors de la Cérémonie de Clôture du festival.

Les prix, dotations et leurs montants peuvent être déterminés et modifiés d'ici la remise des prix de l'édition 2020. En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux. Une situation d'exaequo est impossible pour les dotations non pécuniaires.

Le règlement des prix attribués sera effectué au plus tard six mois après la remise des prix.

Des prix et dotations supplémentaires pourront être attribués lors de la Cérémonie de Clôture.

8 - DÉROGATIONS

Le Bureau de Cinéma sur la plage est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.